

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	47
Nombre de conseillers en exercice :	47
Nombre de conseillers présents à la séance :	41
Nombre de votants :	47

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un avril à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, dûment convoqués par le Président, le 15 avril 2008, se sont réunis, au siège de la Communauté de d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

- M. Michel CHARTIER, Président,
- M. Patrick GUICHARD, Vice-Président,
- M. Pascal LEROY, Vice-Président,
- Mme Pierrette MUNIER, Vice-Présidente,
- M. René CRESTEY, Vice-Président,
- M. André CANAPE, Vice-Président,
- M. Vincent TONI, Vice-Président,
- M. Guy JELENSPERGER, Vice-Président,
- M. Patrick MAILLARD, Vice-Président,
- M. Patrice PAGNY, Vice-Président,
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, Vice-Président,
- Mme Marie-Christine GUILLAUME, Vice-Présidente,
- M. Sinclair VOURIOT, Vice-Président,
- M. Thibaut GUILLEMET, Vice-Président,
- Mme Martine DELPORTE, M. Alain GALPIN, M. Hervé DENIZO, M. François TRAEGER, M. Ali BOUCHAMA, M. Marcel OULES, Mme Hélène LE CORVEC, M. Gildas LE RUDULIER, M. Yvon BAVOUZET, M. Christian CUNY, Mme Josiane VAN BUTSELE, M. Jean TASSIN, M. Philippe DEGREMONT, M. Denis MARCHAND, M. Michel POYAC, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Paul WESPISER, Mme Sylvie BONNIN, M. Jean-Luc SANSON, Mme Françoise COPELAND, M. Eric STRALEC M. Roland HARLE, M. Arnaud SCHMITT, M. Claude VERONA, M. Alain BUIS, Mme Nacira TORCHE, M. Gérard SALKOWSKI formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

- M. Jean-Charles BLAISON représenté par M. Michel CHARTIER
- M. Alain DUCROS représenté par M. Pascal LEROY
- M. Laurent SIMON représenté par M. François TRAEGER
- M. Van Long NGUYEN représenté par M. René CRESTEY
- M. Jean-Paul MICHEL représenté par Mme Sylvie BONNIN
- Mme Mireille LIEGEOIS représentée par M. Jean-Marie JACQUEMIN

Secrétaire de séance : M. Patrick GUICHARD est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2007 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 8 de la loi du 28 décembre 1999, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Sur l'exercice 2007, à l'issue de la journée complémentaire, il est constaté un excédent de fonctionnement de 3.756.295,93 euros.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2007 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 1.544.123,02 euros.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement (1.544.123,02 euros) pour combler ce besoin de financement en investissement.

Il vous est donc proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2007, après mise en réserve, en recettes de la section de fonctionnement 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la cinquième partie portant sur la coopération locale,

VU l'instruction 96-078 M-14 du 1er août 1996,

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes portant notamment modification des règles de reprise anticipée des résultats de l'exercice clos,

VU l'état des résultats des réalisations attesté par le Président et par le Trésorier Principal,

VU l'état des restes à réaliser attesté par le Président,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2008

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **ADOpte l'état des résultats des réalisations et des restes à réaliser pour 2007, se résumant ainsi :**

	EUROS
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2007	1.881.981,44
Résultat antérieur reporté	1.874.314,49
Résultat à affecter	3.756.295,93
Investissement	
Solde d'exécution 2007 estimé	5.526.441,04
Solde des restes à réaliser 2007	- 7.070.564,06
Résultat d'investissement	- 1.544.123,02
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement	1.544.123,02
Excédent de fonctionnement disponible	2.212.172,91
Montant total de la reprise anticipée	2.212.172,91

➤ **ACCEPTe la reprise anticipée du résultat 2007 et l'affectation du solde (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) en section de fonctionnement pour un montant de 2.212.172,91 euros.**

BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente et commente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2008 qui s'établit ainsi qu'il suit.

LIBELLES	PROPOSITION DU PRESIDENT
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	49 899 266,93 €
Recettes	49 899 266,93 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	23 551 586,91 €
Recettes	23 551 586,91 €

Le détail est annexé à la présente délibération.

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment la cinquième partie portant sur la coopération locale,

VU l'instruction codificatrice n° 96-078-M14 du 1er août 1996,

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, portant notamment modification des règles de reprise anticipée des résultats de l'exercice clos,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2008,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE le montant de l'emprunt à 9.701.630,97 €**
- **ADOpte le budget primitif principal pour l'exercice 2008, tel que présenté.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 551 586,91 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>49 899 266,93 euros</u>
TOTAL	73 450 853,84 euros

VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le budget primitif d'une collectivité repose notamment sur des revenus dits fiscaux. L'impôt est assis sur une base et un taux. Le taux est voté par le Conseil Communautaire.

Le taux de taxe professionnelle proposé est en augmentation du fait de l'application partielle de la majoration spéciale. La majoration spéciale se calcule à partir du taux moyen communal de TP 2007 (15,80%) auquel on applique 5% soit une majoration spéciale pouvant aller jusqu'à 0,79 point.

Le taux proposé est de 13,45% soit une application partielle de la majoration spéciale.

En appliquant ce taux, la collectivité peut escompter bénéficier d'un produit de taxe professionnelle estimé à 13.756.288 €(soit +3,5%).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale,

VU le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2001 portant adoption du dispositif de taxe professionnelle unique,

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 février 2008,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE le taux de taxe professionnelle unique de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire pour l'année 2008 à 13,45 %.**

REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2007 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 8 de la loi du 28 décembre 1999, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Sur l'exercice 2007, à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent d'exploitation de 1.352.504,53 euros.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2007 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à – 1.029.221,92 euros. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent d'exploitation (1.029.221,92 euros) pour combler ce besoin de financement en investissement. Il vous est donc proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2007, après mise en réserve, en recette de la section de fonctionnement 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la cinquième partie portant sur la coopération locale,

VU l'instruction 02-081-M4 du 8 octobre 2002,

VU l'état des résultats des réalisations attesté par le Président et par le Trésorier Principal,

VU l'état des restes à réaliser attesté par le Président,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2008,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE l'état des résultats des réalisations et des restes à réaliser pour 2007, se résumant ainsi :**

	EUROS
Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2007	1.056.859,91
Résultat antérieur reporté	295.644,62
Résultat à affecter	1.352.504,53

Investissement	
Solde d'exécution 2007 estimé	- 3.667.233,11
Solde des restes à réaliser 2007	2.638.011,19
Résultat d'investissement	- 1.029.221,92
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement	1.029.221,92
Excédent de fonctionnement disponible	323.282,61
Montant total de la reprise anticipée	323.282,61

- **ACCEPTÉ la reprise anticipée du résultat 2007 et l'affectation du solde (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) en section de fonctionnement pour un montant de 323.285,61 euros.**

BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 février dernier, 2008 est la troisième année de mise en œuvre du programme de travaux de réhabilitation et de mises en séparatif des réseaux sur l'ensemble de notre territoire. 2008 correspond également à l'arrivée de la commune de Lesches au sein du groupement.

Le budget pour 2008 s'élève à 11.622.924,58 € et s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses et recettes d'exploitation atteignent 2.499.466,61 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 9.123.457,97 € et se composent de crédits nouveaux pour 5.443.308,00 € et des restes à réaliser et résultats reportés de l'année 2007 pour un montant de 3.680.149,97 €

La première partie porte sur la section d'exploitation.

La seconde partie est relative aux opérations nouvelles de la section d'investissement.

Monsieur le Président présente et commente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2006 qui s'établit ainsi qu'il suit :

LIBELLES	PROPOSITION DU PRESIDENT
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 123 457,97 €
Recettes	9 123 457,97 €
SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	2 499 466,61 €
Recettes	2 499 466,61 €

Le détail est annexé à la présente délibération.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux services publics industriels et commerciaux, et notamment les articles L 2224 - 1 et L 2224 - 2,

VU l'instruction budgétaire et comptable n° 02 – 081 – M4 du 8 octobre 2002 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2008,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 12 mars 2007,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE le budget primitif 2008, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux montants suivants :**

SECTION D'EXPLOITATION	2 499 466,61 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 123 457,97 euros
TOTAL	11 622 924,58 euros

MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT DE TRANSPORTS DES SECTEURS III ET IV DE MARNE-LA-VALLÉE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES RELATIVE A LA QUALITE DE SERVICE ET A L'OFFRE DU RER A

Nous souhaitons exprimer notre inquiétude quant au devenir du RER A sur la branche « Marne-la-Vallée/Chessy », à savoir la qualité de service et le développement de son offre.

En effet, le secteur III de Marne-la-Vallée, qui est composé majoritairement par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire est aux 2/3 de son développement, les développements à venir se situant essentiellement sur les communes de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain. De plus, le secteur IV, qui compte 22.000 habitants aujourd'hui, ne se situe qu'à la moitié de son développement programmé et certains scénarios aujourd'hui développés par l'Etat font état de plus de 60.000 habitants à terme. Les croissances actuelles et attendues en terme de logement sont également très fortes.

D'autre part, le diagnostic du Plan Local des Déplacements (PLD) ainsi que les dernières analyses menées par la RATP font apparaître l'émergence d'une mobilité interne à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Dans le cadre du PLD, les analyses des déplacements domicile/travail montrent en effet que la moitié des résidents de notre périmètre travaille dans Marne-la-Vallée (secteurs 1,2,3,4) et une enquête menée récemment par la RATP démontre que, sur la branche de Marne-la-Vallée, pour chaque station, la part des entrants sortant à une autre gare de ce tronçon est de l'ordre de 30 % sur l'ensemble de la journée et dépasse même les 40% aux stations Chessy/Marne-la-Vallée et Val d'Europe. Le développement de l'offre et de la qualité du RER A est donc une problématique qui figure dans le programme d'actions de notre PLD, sur lequel la CAMG a émis un avis favorable en octobre 2007.

Il semblerait que la suite du développement des fréquences sur ce tronçon se heurte au problème de capacité du tronçon central. La généralisation des rames à étage ne semble pas non plus constituer une piste, pour des raisons liées aux temps de descente et de montée.

Il est donc maintenant urgent de traiter ces questions pour le court terme : en cela, il semble nécessaire d'engager une réflexion sur la vocation, l'infrastructure et l'équipement du RER A mais aussi certainement par la mise en œuvre d'un autre système de transport capacitaire sur la ville nouvelle, de type transport en commun en site propre.

Les élus du Syndicat mixte de Transport des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée ont approuvé lors de leur assemblée du 21 février 2008 une motion relative au RER A. Il s'agit d'alerter le Syndicat des Transports d'Ile-de-France mais également les autres partenaires des transports que sont la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée, en charge de l'urbanisation de la ville nouvelle, sur nos inquiétudes communes.

Aussi, afin que les différentes institutions locales et régionale prennent la mesure de ce problème pour ce qui constitue le pôle de développement le plus important d'Ile de France, à la fois en termes d'habitat et d'emplois et d'entamer au plus vite toutes les actions nécessaires, il est proposé au conseil communautaire d'émettre une motion de soutien à la démarche engagée par le Syndicat Intercommunal des Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée.

Considérant les problèmes importants de qualité de service qui se sont multipliés sur le RER A depuis quelques mois.

Considérant que depuis la mise en service des renforcements d'heures creuses le 4 février 2008, les dysfonctionnements se sont beaucoup aggravés, touchant au service fait.

Considérant que l'offre est jugée très insuffisante en heure de pointe.

Considérant que le secteur IV de la Ville Nouvelle est à la moitié de son développement seulement et que le secteur III n'en est qu'aux 2/3.

Considérant que la charge du tronçon central Vincennes/La Défense empêche tout nouveau développement de l'offre sur la branche Marne-la-Vallée/Chessy à infrastructure égale.

Considérant la montée en charge du RER A comme mode de desserte interne de la ville nouvelle.

Il convient que le conseil communautaire puisse prendre une motion relative à la qualité de service et à l'offre du RER A.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **DEMANDE expressément au STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France :**

- De remédier aux graves dysfonctionnements constatés sur le RER A, y compris en terme de service non réalisé.
- D'étudier des solutions qui permettent d'augmenter l'offre en heure de pointe : réduction d'offres sur d'autres branches, création de services internes à Marne-la-Vallée (moyennant une infrastructure de retournement), mise en œuvre d'une alternative crédible de transport en commun capacitaire sur l'ensemble de la ville nouvelle d'est en ouest,....

➤ **DEMANDE à l'EPAMARNE, établissement public d'aménagement de la ville nouvelle :**

- De porter également ce dossier auprès de la Région, du STIF et de l'Etat, en lien avec les urbanisations à venir.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT A JOSSIGNY**

Par délibération n°2006/113 du conseil communautaire du 18 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a délégué sa maîtrise d'ouvrage au SIAM pour la création d'un exutoire des eaux usées pour la commune de Jossigny (convention de mandat n°7).

Dans le cadre de cette opération, des travaux sur des terrains privés et cultivés sont nécessaires.

Le projet prévoit la création d'une canalisation exutoire pour l'ensemble de la commune. Le point de raccordement se situe dans le carrefour de la Jonchère à la limite des communes de Chanteloup-en-Brie et Bussy-Saint-Georges, sur la canalisation intercommunale du Siam en attente.

Cette canalisation de transport longe la RD10 pour son tracé situé au nord du RER, passe sous la ligne A du RER, puis ensuite remonte jusqu'au centre bourg en longeant le Ru Saint Geneviève. Le linéaire global est évalué à 1865 ml pour l'exutoire.

Pour pouvoir exécuter les travaux d'installation de la conduite, il est nécessaire de faire circuler les engins de chantier pour les terrassements et l'approvisionnement de matériaux sur les terres agricoles de deux parcelles exploitées par M. Luc DINNEWETH.

Les caractéristiques des parcelles concernées sont les suivantes :

N° de parcelle cadastrée à Bussy St Georges	Propriétaire
YE 47	M Luc DINNEWETH
YE 49	Mme DE CUYPER Judith Agnès Maria et son époux M Robert DINNEWETH sous tutorat de M Luc DINNEWETH

Une convention doit préciser l'ensemble des modalités d'intervention sur les terres exploitées, les précautions pour l'usage et le stockage des terres, vis-à-vis des drains (si besoin remise en état), puis en fin de chantier les modalités de remise en état général du terrain, ainsi que la perte d'exploitation.

Les travaux sur les parcelles agricoles exploitées ouvrent droit à une indemnisation de l'exploitant. Conformément aux dispositions de l'article R 152-14 du code rural cette indemnisation peut être réalisée à l'amiable. Un accord amiable a pu être négocié avec l'exploitant sur la base du barème de la chambre de l'agriculture de Seine-et-Marne.

Le projet de convention précise, selon les surfaces et la nature des cultures en place, le montant de l'indemnisation pour perte de récolte dû par la CAMG (maître d'ouvrage des travaux) à l'exploitant (Barème de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne).

Le montant de l'indemnisation, pour l'ensemble des surfaces concernées (1,2795 hect.) est de 7.659,68 €

Il est à noter que cette convention ne concerne que l'indemnisation au titre des pertes de culture durant la durée du chantier.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2006/113 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2006

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE l'établissement d'une convention d'occupation temporaire au profit de Marne-et-Gondoire nécessaire pour les travaux d'installation des dites canalisations.**
- **AUTORISE le Président à engager les dépenses correspondantes.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERNES A MARNE-ET-GONDOIRE

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner des délégués au sein des commissions internes à Marne-et-Gondoire, à savoir :

1. Commissions existantes
 - Commission Environnement/Agriculture (1 membre par commune)
 - Commission d'appel d'offres (le président, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants)
 - Commission consultative des Services Publics Locaux (le président et 3 élus issus du conseil communautaire)
 - Commission DSP Assainissement (mêmes membres que la CAO)
 - Commission d'accessibilité aux personnes handicapées (le président et 2 élus)

- 2. Commissions à créer
 - Commission Transports
 - Commission Assainissement
 - Commission Habitat

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE des délégués au sein des commissions internes à Marne-et-Gondoire, à savoir :**

- **Commission Environnement/Agriculture (1 membre par commune)**

- **GUICHARD Patrick (Bussy-Saint-Martin)**
- **LEROY Pascal (*Carnetin*)**
- **CRESTEY René (Conches-sur-Gondoire)**
- **MAILLARD Patrick (*Jossigny*)**
- **SIMON Laurent (*Chalifert*)**
- **OULES Marcel (Chanteloup-en-Brie)**
- **CUNY Christian (*Dampmart*)**
- **DEGREMONT Philippe (*Gouvernes*)**
- **POYAC Michel (*Guermantes*)**
- **MICHEL Jean-Paul (*Lagny-sur-Marne*)**
- **JACQUEMIN Jean-Marie (*Lesches*)**
- **GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)**
- **VOURIOT Sinclair (Saint-Thibault-des-Vignes)**
- **SALKOWSKY Gérard (Thorigny-sur-Marne)**

- **Commission d'appel d'offres (le président, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants)**

- Michel CHARTIER (Président)

Titulaires

- GUICHARD Patrick (*Bussy-Saint-Martin*)
- VOURIOT Sinclair (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- TONI Vincent (*Gouvernes*)
- LE RUDULIER Gildas (*Collégien*)
- CRESTEY René (*Conches-sur-Gondoire*)

Suppléants

- MAILLARD Patrick (*Jossigny*)
- MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)
- JELENSPERGER Guy (*Guermantes*)

- **Commission consultative des Services Publics Locaux (le président et 3 élus issus du conseil communautaire)**

- **CHARTIER Michel (*Collégien*)**
- **MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)**
- **GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)**
- **GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)**
- 2 représentants d'associations locales de consommateurs

- **Commission DSP Assainissement (mêmes membres que la CAO)**

- Michel CHARTIER (Président)

Titulaires

- GUICHARD Patrick (*Bussy-Saint-Martin*)
- VOURIOT Sinclair (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- TONI Vincent (*Gouvernes*)
- LE RUDULIER Gildas (*Collégien*)
- CRESTEY René (*Conches-sur-Gondoire*)

Suppléants

- MAILLARD Patrick (*Jossigny*)
- MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)
- JELENSPERGER Guy (*Guermantes*)

- **Commission d'accessibilité aux personnes handicapées (3 élus)**

- BLAISON Jean-Charles (*Chalifert*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)

Il conviendra également de désigner 3 membres représentant des associations.

➤ **DECIDE de créer les commissions suivantes et d'en désigner des délégués :**

- **Commission Transports**

- **BLAISON Jean-Charles** (*Chalifert*)
- GALPIN Alain (*Bussy-Saint-Martin*)
- DUCROS Alain (*Carnetin*)
- MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)
- CHARTIER Michel (*Collégien*)
- BAVOUZET Yvon (*Conches-sur-Gondoire*)
- CANAPE André (*Dampmart*)
- TASSIN Jean (*Gouvernes*)
- JELENSPERGER Guy (*Guermantes*)
- CHEVALLIER Sylvia (*Jossigny*)
- PAGNY Patrice (*Lagny-sur-Marne*)
- STRALEC Eric (*Lesches*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)
- BUIS Alain (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)

- **Commission Assainissement**

- **TONI Vincent** (*Gouvernes*)
- GUICHARD Patrick (*Bussy-Saint-Martin*)
- SIMON Laurent (*Chalifert*)
- OULES Marcel (*Chanteloup-en-Brie*)
- BAVOUZET Yvon (*Conches-sur-Gondoire*)
- CANAPE André (*Dampmart*)
- MARCHAND Denis (*Guermantes*)
- WESPISER Paul (*Jossigny*)
- BONNIN Sylvie (*Lagny-sur-Marne*)
- JACQUEMIN Jean-Marie (*Lesches*)
- HARLE Roland (*Pomponne*)
- Claude VERONA (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)

• **Commission Habitat**

- **GUILLEMET Thibaud** (*Thorigny-sur-Marne*)
- RAPHANEL Laurent (*Bussy-Saint-Martin*)
- DENIZO Hervé (*Carnetin*)
- TRAEGER François (*Chalifert*)
- MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)
- LE CORVEC Hélène (*Collégien*)
- MONNERIE Pierre (*Conches-sur-Gondoire*)
- BECKER Jeannine (*Dampmart*)
- TONI Vincent (*Gouvernes*)
- COURPOTIN Jacques (*Guermantes*)
- MAILLARD Patrick (*Jossigny*)
- ROZOT Roger (*Lagny-sur-Marne*)
- JACQUEMIN Jean-Marie (*Lesches*)
- GUERIN Arlette (*Pomponne*)
- DELRIU Bernadette (*Saint-Thibault-des-Vignes*)

DESIGNATION DES DELEGUES DE MARNE-ET-GONDOIRE AU SYNDICAT DE TRANSPORTS

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner les délégués de Marne-et-Gondoire au Syndicat de Transports, soit 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants au Syndicat de Transports.**

Titulaires

- **BLAISON Jean-Charles** (*Chalifert*)
- GALPIN Alain (*Bussy-Saint-Martin*)
- TAUPIN-GARDIN Patrick (*Carnetin*)
- MUNIER Pierrette (*Chanteloup-en-Brie*)
- MERIOT Didier (*Collégien*)
- BAVOUZET Yvon (*Conches-sur-Gondoire*)
- CANAPE André (*Dampmart*)
- TASSIN Jean (*Gouvernes*)
- JELENSPERGER Guy (*Guermantes*)
- JEGARD Pierre (*Jossigny*)
- MICHEL Jean-Paul (*Lagny-sur-Marne*)
- STRALEC Eric (*Lesches*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)
- BUIS Alain (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)
- CHARTIER Michel (*Collégien*)
- PAGNY Patrice (*Lagny-sur-Marne*)
- SALKOWSKY Gérard (*Thorigny-sur-Marne*)

Suppléants

- TRAEGER François (*Chalifert*)
- GUICHARD Patrick (*Bussy-Saint-Martin*)
- DUCROS Alain (*Carnetin*)
- OULES Marcel (*Chanteloup-en-Brie*)
- LE CORVEC Hélène (*Collégien*)
- MONNERIE Pierre (*Conches-sur-Gondoire*)
- CUNY Christian (*Dampmart*)
- DEGREMONT Philippe (*Gouvernes*)
- POUPART Daniel (*Guermantes*)
- CHEVALLIER Sylvia (*Jossigny*)
- POLVORINOS-FERNANDEZ Dominique (*Lagny-sur-Marne*)
- KOLOPP Alain (*Lesches*)
- PEUGNET Philippe (*Pomponne*)
- VOURIOT Sinclair (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- TORCHE Nacira (*Thorigny-sur-Marne*)
- VERONA Claude (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- THEAULT Maryse (*Chanteloup-en-Brie*)
- FRANCOISE Dominique (*Pomponne*)

DESIGNATION DES DELEGUES DE MARNE-ET-GONDOIRE AU SIAM

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner les délégués de Marne-et-Gondoire au SIAM, soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, PAR 44 voix POUR
et 3 abstentions (MS JELENSPERGER, MARCHAND et POYAC)

➤ Désigner les délégués au SIAM (7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants)

Titulaires

- **TONI Vincent** (*Gouvernes*)
- **GUILLEMET Thibaud** (*Thorigny-sur-Marne*)
- **SIMON Laurent** (*Chalifert*)
- **WESPISER Paul** (*Jossigny*)
- **HARLE Roland** (*Pomponne*)
- **BONNIN Sylvie** (*Lagny-sur-Marne*)
- **VERONA Claude** (*Saint-Thibault-des-Vignes*)

Suppléants

- **CANAPE André** (*Dampmart*)
- **RIET Jean-Yves** (*Bussy-Saint-Martin*)
- **PIFFRET Jean-François** (*Carnetin*)
- **OULES Marcel** (*Chanteloup-en-Brie*)
- **BAVOUZET Yvon** (*Conches-sur-Gondoire*)
- **JACQUEMIN Jean-Marie** (*Lesches*)
- **MARCHAND Denis** (*Guermantes*)

DESIGNATION DES DELEGUES DE MARNE-ET-GONDOIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DU SECTEUR III DE MARNE-LA-VALLEE (SIEP)

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner les délégués de Marne-et-Gondoire au SIEP, soit 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ Désigner 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants au SIEP.

Titulaires

- **CHARTIER Michel** (*Collégien*)
- **CHABROUX Sylviane** (*Bussy-Saint-Martin*)
- **LEROY Pascal** (*Carnetin*)
- **TRAEGER François** (*Chalifert*)
- **OULES Marcel** (*Chanteloup-en-Brie*)
- **CRESTEY René** (*Conches-sur-Gondoire*)
- **CUNY Christian** (*Dampmart*)
- **TONI Vincent** (*Gouvernes*)
- **JELENSPERGER Guy** (*Guermantes*)
- **MAILLARD Patrick** (*Jossigny*)

Suppléants

- **PHAN Hien Toan** (*Collégien*)
- **GUICHARD Patrick** (*Bussy-Saint-Martin*)
- **DENIZO Hervé** (*Carnetin*)
- **BLAISON Jean-Charles** (*Chalifert*)
- **MUNIER Pierrette** (*Chanteloup-en-Brie*)
- **BIGUET Laurence** (*Conches-sur-Gondoire*)
- **VAN BUTSELE Josiane** (*Dampmart*)
- **DEGREMONT Philippe** (*Gouvernes*)
- **JOUSSE Françoise** (*Guermantes*)
- **WESPISER Paul** (*Jossigny*)

- MICHEL Jean-Paul (*Lagny-sur-Marne*)
- KOLOPP Alain (*Lesches*)
- GUILLAUME Marie-Christine (*Pomponne*)
- VOURIOT Sinclair (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- GUILLEMET Thibaud (*Thorigny-sur-Marne*)
- DEMAGNY Geneviève (*Lagny-sur-Marne*)
- FAIVRE Ludovic (*Lesches*)
- FRANCOISE Dominique (*Pomponne*)
- BERNIER Jean-Paul (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- SALKOWSKY Gérard (*Thorigny-sur-Marne*)

**DESIGNATION DES DELEGUES DE MARNE-ET-GONDOIRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE-ET-GONDOIRE**

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner les délégués au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de Marne-et-Gondoire (1 délégué par commune) formant le premier collège.

Il convient également de désigner les personnes ayant acquis par leur expérience professionnelle, ou de la vie associative, une compétence particulière leur permettant d'émettre les avis utiles relatifs à l'accomplissement de la mission confiée à l'Office de Tourisme, formant le deuxième collège.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **Désigner 15 délégués au conseil d'administration de l'office de tourisme de Marne-et-Gondoire formant le premier collège :**

- AMALOU Isabelle (*Bussy-Saint-Martin*)
- LEROY Pascal (*Carnetin*)
- DA VEIGA Julien (*Chalifert*)
- BOUCHAMA Ali (*Chanteloup-en-Brie*)
- LE RUDULIER Gildas (*Collégien*)
- BAVOUZET Yvon (*Conches-sur-Gondoire*)
- MAIGRAT Alain (*Dampmart*)
- TONI Vincent (*Gouvernes*)
- FONTAINE Véronique (*Guermantes*)
- CHEVALLIER Sylvia (*Jossigny*)
- SANSON Jean-Luc (*Lagny-sur-Marne*)
- FROMONT Thierry (*Lesches*)
- GUISE Hervé (*Pomponne*)
- BUIS Alain (*Saint-Thibault-des-Vignes*)
- AILLOUX Patrick (*Thorigny-sur-Marne*)

➤ **Désigner les membres du deuxième collège :**

- 1 représentant du tourisme institutionnel et fédérations : Sylvie DINNEWETH
- 1 représentant des fédérations des Offices de Tourisme ;
- 1 représentant de la profession des hôteliers et restaurateurs : Guillaume GIROU
- 1 représentant du secteur culture, patrimoine et valorisation du territoire : Marie-Luce GORSE
- 1 représentant du secteur vie associative :
- 1 professionnel du tourisme fluvial : Isabelle DUPIS FERRARIS
- 1 professionnel du tourisme vert et environnement : Jean-Louis CURUTCHET

DESIGNATION DES DELEGUES DE MARNE-ET-GONDOIRE D'UN REPRESENTANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant de Marne-et-Gondoire à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 14 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Désigner 1 représentant titulaire et un suppléant de Marne-et-Gondoire à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.**

Titulaires	Suppléants
- GUILLEMET Thibaud (<i>Thorigny-sur-Marne</i>)	- CANAPE André (<i>Dampmart</i>)

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des décisions du Bureau et du Président prises en vertu de la délégation prévue à l'article L. 5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle les dates des différentes manifestations de Marne-et-Gondoire :

- les 17 et 18 mai : festival Printemps de Paroles
- le 24 mai : inauguration du centre nautique
- le 8 juin : marathon

Monsieur JELENSPERGER demande si chaque conseil municipal doit désigner un délégué pour la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC), qui élira en son sein son président.

Monsieur le Président remercie Monsieur JELENSPERGER et confirme que chaque commune doit désigner, au plus vite, un représentant à la CLETC.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h00